

FAVORISER L'ACCÈS À LA NATURE; OPTIMISER LA DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES SUR LA SANTÉ

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE DANS LE CADRE DU PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PRÉSENTÉ PAR LA DRE ISABELLE SAMSON, DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

LE 30 MARS 2023

Coordination des travaux

Julie Fontanals, Agente de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Rédaction

Ann Beaulé, Agente de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Christine Cormier, Organisatrice communautaire
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Daniel Paquette, Médecin conseil
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Isabelle Samson, MD, Directrice de santé publique
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Julie Fontanals, Agente de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Marie-Eve Cardin, Organisatrice communautaire
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Maritsa Urquizo-Grégoire, Chef de service en Organisation communautaire, par intérim
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Révision

Christelle Corneau, Agente administrative
Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-94352-5 (PDF)

Droit d'auteur © Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition de mentionner la source

INTRODUCTION

Dans le cadre de son mandat légal, la Directrice de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) est appelée à informer la population au sujet des principaux facteurs de risque pour la santé et à voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection. À l'occasion de l'étude d'un projet soumis au Bureau d'audiences publiques, la Directrice est régulièrement interpellée comme experte, d'une part pour participer à la phase d'analyse environnementale de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et, d'autre part, pour répondre aux questions du public lors de la première partie de l'audience publique à l'égard des aspects sociosanitaires du projet. En outre, dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique, elle est amenée à l'occasion à proposer un mémoire et à émettre des recommandations visant l'amélioration du projet dans le but de favoriser la réalisation des impacts positifs et la mitigation des impacts négatifs potentiels sur le plan sociosanitaire. C'est dans le contexte de cette dernière forme d'intervention que nous déposons ce mémoire.

Les deux volets qui sont appréciés par la Santé publique à l'occasion de l'analyse de ce genre de projet concernent la diminution du fardeau sociosanitaire pour la population ainsi que l'atténuation des inégalités sociales de santé. À cet égard, plusieurs composantes du projet soumis par l'Initiateur concernant l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford sont importantes pour la santé des populations. La Santé publique reconnaît l'apport important du réseau des parcs nationaux du Québec. Celui-ci permet le contact avec la nature et priorise l'activité physique favorisant les habitudes de vie à privilégier et auxquelles le lien à la santé est bien établi.

Au-delà des effets bénéfiques bien connus associés à la pratique régulière d'activité physique sur les volets physiologiques, psychologiques et cognitifs, le fait pour des personnes de pratiquer spécifiquement des activités de plein air et ainsi d'être en contact avec la nature apporte une valeur ajoutée sur ces volets. Cette valeur ajoutée provient de l'interaction entre l'activité physique, l'accroissement des contacts sociaux et la réduction du stress (MEES, 2017)¹. Dans une revue de littérature récente (Institut de cardiologie de Montréal, 2021)², le contact avec la nature amène, notamment à travers son effet sur le système nerveux, des bienfaits pour lesquels une preuve scientifique est bien établie sur les plans physiologiques (réduction de la tension artérielle; réduction de la fréquence cardiaque; réduction du taux de cortisol, indicateur de stress) ainsi que sur le plan psychologique (réduction de l'anxiété). On y identifie aussi une présomption scientifique sur une panoplie d'autres effets bénéfiques sur les plans psychologiques et cognitifs (diminution de la dépression, amélioration de l'humeur, diminution de la fatigue, restauration de l'attention, etc.). Ainsi, au niveau du fardeau des problèmes de santé, l'existence des parcs de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ainsi qu'un projet amenant un agrandissement du territoire où le contact avec la nature est possible amènent des effets largement positifs.

Les pistes de recommandations qui font l'objet du mémoire portent plutôt sur les deux angles d'analyse suivants, qui méritent d'être considérés dans la bonification du projet dans le but de diminuer les inégalités sociales de santé. Tout d'abord, le projet est analysé à la lumière des différentes formes d'accessibilité qui doivent être prises en compte dans l'optique de réduire les inégalités sociales de santé et de favoriser la plus grande participation de la population. Ensuite les impacts sur la population des MRC et des municipalités locales touchées sont pris en compte plus spécifiquement. Le découpage des prochaines sections se fait autour des différentes formes d'accessibilité, lesquelles seront suivies de certaines considérations supplémentaires propres à la population touchée localement et qui ne réfèrent pas directement à une question d'accessibilité.

¹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Au Québec, on bouge en plein air - Avis sur le plein air*. Québec : Gouvernement du Québec. [En ligne] http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf

² Institut de cardiologie de Montréal (2021). *Les bienfaits de la nature sur la santé globale*. [En ligne] https://www.sepaq.com/resources/docs/org/autres/org_icm_rapport_nature_sante_globale.pdf

L'ACCESSIBILITÉ À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, AU SPORT ET AU LOISIR

Il existe une multitude de données probantes nous indiquant les bienfaits physiques et psychologiques de l'activité physique sur la santé des individus. Les environnements favorables, tels que l'accès aux parcs nationaux, ont d'ailleurs une grande influence sur l'adoption d'un mode de vie physiquement actif ainsi que sur le déficit nature.

Afin de faire bouger davantage la population et de réduire la sédentarité, il faut considérer bon nombre de facteurs et de conditions qui influencent les choix de la population tout au long de son parcours de vie :

« Il s'agit de l'ensemble des déterminants de la santé (revenu et statut social, réseaux de soutien social, éducation, discrimination, conditions d'emploi et de travail, environnements sociaux, environnements physiques, pratiques de santé personnelle, développement sain de l'enfant, dotation biologique et génétique, services de santé, sexe, culture) dont on a pu démontrer la corrélation à l'état de santé³. »

Les inégalités de santé ou de vulnérabilité s'expriment de façons différentes dans notre société à travers des individus :

- Vivant avec des revenus sous le seuil de la pauvreté;
- Vivant de l'isolement social;
- Vivant de la détresse psychologique;
- Ayant des incapacités physiques;
- Ayant des familles monoparentales.

Afin de ne pas exacerber ces inégalités et d'accroître l'accessibilité à tous les niveaux, nous considérons comme nécessaire une plus juste distribution des retombées positives de ce projet.

Cela concorde avec les objectifs de la SÉPAQ, en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), qui sont « d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive⁴».

Pour atteindre cet objectif d'une plus juste distribution des retombées positives du projet, nous croyons important de reconsidérer les mesures d'accessibilité économique, physique, socioculturelle et temporelle. Les éléments permettant d'analyser l'accessibilité pour la population comprennent les dimensions suivantes :

ÉCONOMIQUE

Représente la part du revenu qui est consacré aux loisirs ainsi que les tarifs fixés pour participer aux activités.

³ Gouvernement du Canada. (2020). *Une vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs*. [En ligne] <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/soyons-actifs.html#p2>

⁴ SÉPAQ. (2023). [En ligne] https://www.sepaq.com/pq/mission.dot?gclid=Cj0KCQjw8e-gBhDOARIsAJiDsaVoUYwJL9duyep3QNpdc2mDuTq8POUSkgnB47sSVttruMe8f8QIFQMaAuGSEALw_wcB

SPATIALE OU PHYSIQUE

Cette dimension prend en compte la répartition de l'offre sur le territoire, l'accès aux sites, aux équipements ainsi qu'aux activités. Aussi, elle prend en compte l'accessibilité universelle qui permet aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de pouvoir accéder aux installations.

SOCIOCULTURELLE

Le Québec est composé d'individus issus de différents environnements sociaux, culturels et économiques. Les valeurs, les traditions, les coutumes et l'éducation influencent souvent les choix des individus ou des groupes selon le milieu dont ils sont issus.

TEMPORELLE

Cette dimension renvoie au temps disponible de l'individu pour faire ses activités. On y regroupe le temps personnel, les plages horaires offertes donnant accès aux loisirs, aux équipements et aux espaces de loisirs.

Nous décrivons maintenant les impacts du projet à l'égard de chacune des dimensions de l'accessibilité, puis nous proposons des recommandations qui permettent de bonifier le projet.

L'accessibilité socioculturelle est une dimension importante à considérer dans tout projet afin d'assurer le respect des particularités, des profils et des besoins de tous les groupes et segments de la population et ainsi, favoriser la participation du plus grand nombre d'individus. Ceci peut se traduire par des adaptations pour répondre aux besoins culturels de différents groupes comme l'offre d'activités spécifiques à certaines cultures. Ici, dans le cas du projet-à l'étude, il est important de s'assurer que les parcs nationaux soient accessibles aux groupes cibles qui ne les fréquentent pas habituellement. Toutefois, dans le cadre du présent mémoire cette dimension ne sera pas développée spécifiquement à l'égard du projet étudié étant donné les considérations extérieures au projet qu'elle implique.

Accessibilité économique

Le coût représente l'une des barrières les plus courantes à l'accessibilité aux loisirs. La pratique d'activités physiques et sportives de même que la participation à des loisirs sont souvent tributaires du revenu familial ou personnel. Une situation financière précaire peut modifier les choix des individus, mais aussi ceux des groupes et des communautés involontairement exclus des services¹.

En effet, l'accessibilité au sport ou au loisir des enfants et des adolescents au Canada est toujours influencée par le statut socio-économique du ménage duquel ils sont issus⁵.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les ménages les plus défavorisés (1^{er} quartile) consacraient sept (7) fois moins annuellement en loisirs que les ménages du 4^e quartile. Ce serait un peu plus de 900\$ pour les moins nantis et plus de 6700\$ pour les ménages du 4^e quartile. (ISQ 2008) Les familles monoparentales consacrent également une part nettement moindre aux loisirs (2740\$) que les couples avec enfants (4900\$)⁶,

En prenant en compte la tarification pour l'accès au parc ainsi que les frais supplémentaires tels que le droit d'accès aux pistes de ski de fond et la location d'équipement, il en coûterait 99,50\$ pour une famille de s'initier au ski de fond. Pour aller à la plage, cette même famille doit déboursier 29\$. Un point positif est que

⁵ Bengoechea, Sabiston, Ahmed et Farnoush. (2010; Canadian Heritage, 2013; Clark, 2008; Joubert, 2018; White et McTeer, 2012). [En ligne]. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/446207/5/00002252803_Bulletin_OQL_Scandinavie_format_.pdf

⁶ Institut de la statistique du Québec. (2009). [En ligne] https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/depenses-moyennes-des-menages-au-titre-des-loisirs-et-des-loisirs-culturels-selon-le-quartile-de-revenu-du-menage-selon-le-statut-familial-du-repondant-et-selon-le-groupe-dage-du-repondant-quebec#tri_selon=1

l'accès au parc et la location d'équipement pour les moins de 18 ans sont gratuits. Cependant, il convient de se demander si le coût total ne constitue pas un obstacle financier pour la fréquentation du parc.

Sachant que les citoyens des municipalités de Racine, de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de Melbourne ont des revenus médians, après impôts, inférieurs aux populations d'Orford et de Saint-Denis-de-Brompton, là où le parc est déjà présent ou sera agrandi (tableau de bord des municipalités de l'Estrie, 2020), on peut s'interroger sur la capacité d'accès de ces citoyens au parc.

Sachant également, grâce au rapport produit par la Chaire de tourisme Transat⁷, que se sont davantage les personnes scolarisées qui reconnaissent l'intérêt ou profitent des services de la SÉPAQ, car « dans l'ensemble de la zone de proximité, le niveau d'éducation des 25-64 ans se répartit à part presque égale entre la formation professionnelle (24 %), collégiale (23 %) et universitaire (28 %)⁸ », on peut se demander si les citoyens de ces trois municipalités rurales profiteront du parc s'il n'y a pas d'incitatif pour les sensibiliser ou pour développer leur intérêt et leur sentiment d'appartenance.

Pistes d'amélioration

Pour rendre les parcs nationaux plus accessibles financièrement, la SÉPAQ pourrait envisager d'offrir des tarifs réduits ou des activités adaptées à toutes les bourses. De plus, elle pourrait s'assurer d'avoir une offre à faible coût pour les groupes ayant des difficultés financières et les étudiants. Aussi, la SÉPAQ pourrait organiser des journées gratuites pour les groupes de personnes à faible revenu. Le tout pourrait être financé par des subventions gouvernementales ou par des partenariats avec des entreprises locales.

En outre, des cartes ou des coupons offrant des pourcentages réduits, des gratuités d'accès au site ou un transport offert par le parc pourraient être remis par des organismes communautaires ou des professionnels de la santé, ou pourraient être envisagés avec un comité de suivi.

La Municipalité du Canton d'Orford s'est dotée d'un règlement qui lui permet de rembourser 50 % du coût de la carte annuelle à ses citoyens. Afin de favoriser l'accès au parc aux populations moins nanties, il serait intéressant que la SÉPAQ offre elle-même ce type d'incitatif aux citoyens des municipalités touchées par l'agrandissement.

Accessibilité physique ou spatiale

Un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements est souvent garant du « passage à l'action ». Un aménagement du territoire conçu à cet effet favorise également les déplacements actifs et une plus grande disponibilité de sites et de sentiers pour la pratique de diverses activités de plein air⁹. Plusieurs ménages n'ont pas accès à une voiture et le transport en commun ne dessert pas le parc directement. De plus, par sa situation géographique, l'accessibilité physique au Parc est un enjeu. La majorité des visiteurs du parc proviennent de la grande région métropolitaine de Montréal (42 %), de l'Estrie (27 %) et de la Montérégie (12 %). Seuls 3 % des visiteurs sont de l'extérieur du Québec¹⁰.

Pour l'accès au site du secteur Montjoie, les visites journalières se feraient exclusivement par une navette électrique et par des moyens de transport actif (vélo ou marche)¹⁰. Cette navette permettra aux utilisateurs du parc de passer d'un secteur à un autre, mais il n'est pas question d'une navette qui faciliterait l'accès au parc pour ceux qui n'ont pas de voiture, pour ceux qui sont à l'extérieur du parc ou pour ceux qui souhaitent limiter leurs déplacements en voiture. De plus, le principe d'accessibilité universelle aux activités et le choix des activités semblent être restreints au niveau de ce secteur.

⁷ CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2020). *Retombées sociales du parc national du Mont-Orford*. Rapport produit par la Chaire de tourisme Transat pour le parc national du Mont-Orford. 40 pages.

⁸ Raymond Chabot Grant Thornton (2022). Rapport final. *Données socio-économiques en lien avec l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford*, p.11, DA11

⁹ Ministère de l'Éducation (2018). [En ligne] *Au Québec, on bouge!* <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/enjeu-1-accessibilite/>

¹⁰ BAPE (2022). PR3.1 *Projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford* (6213-01-007). [En ligne] <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-parc-mont-orford/>

Fait intéressant, plusieurs parcs nationaux offrent gratuitement le prêt de certains équipements destinés aux personnes à mobilité réduite (ex. : Ski-Vel, Fauteuil Kartus, Fauteuil Hippocampe, fauteuil Trackz et Tricycle Opair) sous présentation de la carte accompagnement loisir (CAL) et sous disponibilité¹¹.

Piste d'amélioration

La SÉPAQ pourrait intensifier ses mesures pour rendre les parcs plus accessibles en offrant des sentiers, des activités et des installations adaptés aux personnes à mobilité réduite (ex. : tapis d'accès pour fauteuil roulant sur le sable). Elle pourrait également proposer un service de navettes sans frais avec stationnement à partir de points stratégiques (ex. : service de navette d'Ottawa vers le Parc de la Gatineau) pour les personnes qui n'ont pas de voiture.

Les citoyens du Val-Saint-François souhaitent aussi que la piste cyclable de l'ardoise soit connectée au parc et que des tronçons soient ajoutés pour réunir les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville et Valcourt. Cela permettrait un accès en transport actif à partir des cœurs villageois et diminuerait l'achalandage des stationnements ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Accessibilité temporelle

Le temps libre est souvent le résultat d'une conciliation des responsabilités professionnelles et personnelles. Pour qu'ils puissent pratiquer diverses activités physiques ou sportives, ou différents loisirs, les citoyennes et les citoyens devraient être en mesure d'accéder aux installations, aux équipements, aux sites et aux services dans des plages horaires qui tiennent compte de leurs contraintes temporelles. Cette flexibilité est encore plus cruciale pour les activités familiales, notamment les soirs, les fins de semaine et durant la période estivale et les autres congés scolaires¹.

Selon le document « Au Québec, on bouge en plein air! » du gouvernement du Québec, le manque de temps ou la difficulté d'intégrer des activités de loisirs dans un horaire chargé constituent des obstacles importants qui en freinent la pratique. Dans ce contexte, la pratique libre d'activités de loisirs, telles que celles de plein air, peut devenir plus attrayante que la pratique d'activités à heures fixes puisqu'elle présente moins de contraintes en matière de gestion du temps. À cet effet, selon une récente étude québécoise, l'amélioration de l'accès des familles aux activités de plein air constitue un élément prioritaire pour encourager celles-ci à s'y adonner, puisque près du tiers des adeptes d'activités de plein air les pratiquent en famille¹².

Pistes d'amélioration

Les personnes qui travaillent de longues heures ou qui ont des horaires chargés peuvent avoir du mal à trouver le temps de visiter les parcs nationaux. Pour remédier à cela, la SÉPAQ pourrait offrir des horaires prolongés pour l'accès au parc ainsi qu'à la location d'équipement ou organiser des activités spéciales en soirée et la fin de semaine tout en s'assurant de bien diffuser l'information (via applications numériques, réseaux sociaux et sites Web sont à ce jour sous-utilisés). Les citoyens souhaitent désormais être informés en quelques clics¹². Cela pourrait aussi être en fonction des besoins de la communauté avoisinante dans un objectif de développer le plein air de proximité. Elle pourrait également envisager d'offrir des forfaits de nuitées à des prix raisonnables pour encourager les gens à rester plus longtemps.

¹¹ SÉPAQ. (2023). *Accessibilité - Prêt gratuit d'équipement*. [En ligne] https://www.sepaq.com/annexes/quoi-faire/accessibilite-pre-equipement.dot?language_id=2

¹² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Au Québec, on bouge en plein air!* [En ligne] http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf

COMMUNAUTÉS LOCALES

Contrairement à la région d'Orford, par exemple, qui s'est développée autour du parc national, les secteurs visés par l'agrandissement du parc ne sont pas touristiques à l'heure actuelle. La venue de la SÉPAQ apportera un flot de personnes qui circuleront sur les infrastructures qui ne sont pas adaptées pour l'instant, iront dans les commerces, etc. Des situations problématiques pourront survenir dans les années suivant l'ouverture du site : l'augmentation de l'achalandage routier, des nuisances, des vols, des bris de matériel public, l'augmentation de l'insécurité chez les citoyens, des frustrations quant à l'accessibilité aux sites et tout autre enjeu de cohabitation possible.

Il est important de préparer la population et les infrastructures à recevoir de façon positive la venue de touristes et d'excursionnistes sans réduire leur qualité de vie.

Nous recommandons qu'une instance permanente soit formée afin de faciliter l'intégration du parc dans la communauté. Formée de représentants de la SÉPAQ, des municipalités, de la MRC, de citoyens et d'organismes communautaires, cette instance aurait pour mandats de faire une veille constante des enjeux, d'apporter des mesures de mitigation, de les mettre en œuvre et d'en informer la communauté. Un comité consultatif formé de citoyens pourrait aussi favoriser une saine relation bidirectionnelle entre la SÉPAQ et son milieu et permettrait à la communauté d'accueil d'être partie prenante du développement du parc. Ce type de gestion facilitera l'intégration du parc national dans la communauté en augmentant la portée des retombées positives et en prenant en charge rapidement les retombées négatives pour lesquelles des mesures peuvent être mises en place.

CONCLUSION

Le projet d'agrandissement du Parc du Mont-Orford soumis au processus d'évaluation du BAPE constitue une occasion pour la direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de relever des bienfaits liés à la pratique de l'activité physique et à l'accès au milieu extérieur tout en proposant des bonifications à l'égard des impacts sur la santé populationnelle de considérations plus spécifiques. Ce mémoire traite donc des dimensions de l'accessibilité pertinentes en regard du projet ainsi que des conséquences à prendre en compte sur les communautés locales.

Les pistes de solutions soumises sont les suivantes :

- Au niveau de l'accessibilité :
 - Accessibilité économique : Offrir des tarifs réduits et des activités adaptées à toutes les bourses et s'assurer d'avoir une offre à faible coût, notamment en fournissant des cartes offrant des pourcentages réduits, des coupons ou des gratuités d'accès au site ou de transport.
 - Accessibilité spatiale ou physique :
 - Offrir des sentiers, des activités et des installations adaptés aux personnes à mobilité réduite.
 - Proposer un service de navettes sans frais avec stationnement à partir de points stratégiques pour les personnes qui n'ont pas de voiture.
 - Connecter les pistes cyclables locales et régionales de manière à favoriser le transport actif et réduire l'utilisation du transport automobile et l'achalandage.
 - Accessibilité temporelle : Offrir des horaires prolongés pour l'accès au parc ou la location d'équipement ou organiser des activités spéciales en soirée ou la fin de semaine et bien diffuser l'information sur les plateformes, notamment pour joindre la communauté avoisinante dans un objectif de développer le plein air de proximité.
- À l'égard des communautés locales :
 - Créer une instance permanente formée de représentants des parties prenantes de la communauté avoisinante pour favoriser l'intégration du parc à la communauté et pour identifier et traiter des enjeux relatifs à l'agrandissement du parc.
 - Créer un comité consultatif formé de citoyens afin de permettre à la communauté d'accueil d'être partie prenante du développement du parc.



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke**

Québec 